

COMMISSION PERMANENTE

séance du 24 octobre 2005

CP 05/10-02

TARN ET GARONNE HABITAT

DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS

DIVERS DOSSIERS

Rapport de M. le Président :

J'ai l'honneur de soumettre à la Commission Permanente, sur proposition de Monsieur le Président de Tarn et Garonne Habitat cinq demandes de garanties d'emprunts relatives à diverses opérations d'acquisition amélioration de logements, à MONTAUBAN.

1. Un logement, rue Henri Lapauze:

L'opération concerne l'acquisition amélioration d'un logement rue Henri Lapauze à MONTAUBAN et ressort à 113 929,00 € selon le plan de financement suivant :

- Subvention Etat	26 914,20 €
- Prêt CDC PLAI 50 ans	76 409,00 €
- Prêt CDC PLAI 35 ansS	10 605,80 €

Total	113 929,00 €

Les prêts que Tarn et Garonne Habitat envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont deux prêts de type PLAI d'un montant de 76 409 € sur une durée de 50 ans au taux de 2.65%. et un prêt PLAI d'un montant de 10 605,80 € sur une durée de 35 ans au taux de 2,65 % .

La Communauté de communes de Montauban et des Trois Rivières ayant accordé, par délibération en date du 29 septembre 2005, sa garantie à hauteur de 60 % du montant des prêts, celle du Conseil Général est sollicitée pour les 40 % restants, soit respectivement 30 563,60 € et 4 242,32 €, pour chaque prêt..

2. Un logement, rue Chevrières:

L'opération concerne l'acquisition amélioration d'un logement à rue Chevrières à MONTAUBAN et ressort à 118 087,50 € selon le plan de financement suivant :

- Subvention Etat	25 794,87 €
- Prêt CDC PLAI 50 ans	92 292,63 €

Total	118 087,50 €

Le prêt que Tarn et Garonne Habitat envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est un prêt de type PLAI d'un montant de 92 292,63 € sur une durée de 50 ans au taux de 2.65%.

La Communauté de communes de Montauban et des Trois Rivières ayant accordé, par délibération en date du 29 septembre 2005, sa garantie à hauteur de 60 % du montant du prêt, celle du Conseil Général est sollicitée pour les 40 % restants, soit 36 917.06 €..

3. Un logement, 378 rue Edouard Forestié :

L'opération concerne l'acquisition amélioration d'un logement situé 378 rue Edouard Forestié à MONTAUBAN.

Le coût total de l'opération ressort à 115 683,08 € selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Subvention Etat	22 858,79 €
- Prêt CDC PLAI 35 ans	17 398,29 €
- Prêt CDC PLAI 50 ans	75 426,00 €

Total	115 683,08 €

Les prêts que Tarn et Garonne Habitat envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont deux prêts de type PLAI d'un montant de 75 426 € sur une durée de 50 ans au taux de 2.65%. et un prêt PLAI d'un montant de 17 398,29 € sur une durée de 35 ans au taux de 2,65 % .

La Communauté de communes de Montauban et des Trois Rivières ayant accordé, par délibération en date du 29 septembre 2005, sa garantie à hauteur de 60 % du montant des prêts, celle du Conseil Général est sollicitée pour les 40 % restants, soit respectivement 30 170,40 € et 6 959,37 €, pour chaque prêt..

4 Un logement, rue Issanchou :

L'opération concerne l'acquisition amélioration d'un logement situé rue Issanchou à MONTAUBAN.

Le coût total de l'opération ressort à 123 394,51 € selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Subvention Etat	2 000,00 €
- Prêt CDC PLUS 35 ans	24 392,51 €
- Prêt CDC PLUS 50 ans	97 002,00 €

Total	123 394,51 €

Les prêts que Tarn et Garonne Habitat envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont deux prêts de type PLUS d'un montant de 97 002,00 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,15 %. et un prêt PLUS d'un montant de 24 392,51 € sur une durée de 35 ans au taux de 3,15 % .

La Communauté de communes de Montauban et des Trois Rivières ayant accordé, par délibération en date du 29 septembre 2005, sa garantie à hauteur de 60 % du montant des prêts, celle du Conseil Général est sollicitée pour les 40 % restants, soit respectivement 38 800,80 € et 9 757,00 €, pour chaque prêt..

5 3 logements, 3 bis rue Bombet :

L'opération concerne l'acquisition amélioration de trois logements situés 3 bis rue Bombet à MONTAUBAN.

Le coût total de l'opération ressort à 157 437,70 € selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Subvention Etat	6 600,00 €
- Prêt CDC PLUS 35 ans	53 273,70 €
- Prêt CDC PLUS 50 ans	97 564,00 €

Total	157 437,70 €

Les prêts que Tarn et Garonne Habitat envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont deux prêts de type PLUS d'un montant de 97 564 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,15 %. et un prêt PLUS d'un montant de 53 273,70 € sur une durée de 35 ans au taux de 3,15 % .

La Communauté de communes de Montauban et des Trois Rivières ayant accordé, par délibération en date du 29 septembre 2005, sa garantie à hauteur de 60 % du montant des prêts, celle du Conseil Général est sollicitée pour les 40 % restants, soit respectivement 39 025,60 € et 21 309,40 €, pour chaque prêt..

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dossiers de garanties d'emprunts et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 octobre 2005

CP 05/10-02

TARN ET GARONNE HABITAT DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS DIVERS DOSSIERS

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne habitat les garanties suivantes pour l'acquisition et l'amélioration de logements à Montauban :

Un logement rue Henri Lapauze

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit 30 563,60 € et 4 242,32 € pour deux prêts de type PLAI contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 76 409 € sur une durée de 50 ans au taux de 2,65 % pour l'un, et d'un montant de 10 605,80 € sur une durée de 35 ans au taux de 2,65 % pour l'autre ;
- Précise que la Communauté de communes de Montauban et des Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;

Un logement, rue Chevrières

- la garantie du Département à hauteur de 40 % soit 36 917,06 €, pour un prêt de type PLAI contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 92 292,63 € sur une durée de 50 ans au taux de 2,65 % ;

- Précise que la Communauté de communes de Montauban et des Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur de 60 % restants.

Un logement, 378 rue Edouard Forestié

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit 30 170,40 € et 6 959,37 € pour deux prêts de type PLAI contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 75 426 € sur une durée de 50 ans au taux de 2,65 % pour l'un, et d'un montant de 17 398,29 € sur une durée de 35 ans au taux de 2,65 % pour l'autre ;
- Précise que la Communauté de communes de Montauban et des Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;

Un logement rue Issanchou

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit 38 800,80 € et 9 757,00 € pour deux prêts de type PLUS contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 97 002,00 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,15 % pour l'un, et d'un montant de 24 392,51 € sur une durée de 35 ans au taux de 3,15 % pour l'autre ;
- Précise que la Communauté de communes de Montauban et des Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;

Trois logements, 3 bis rue Bombet

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit 39 025,60 € et 21 309,40 € pour deux prêts de type PLUS contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 97 564 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,15 % pour l'un, et d'un montant de 53 273,70 € sur une durée de 35 ans au taux de 3,15 % pour l'autre ;
- Précise que la Communauté de communes de Montauban et des Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Hors de la présence de Monsieur José Gonzalez, Vice Président du Conseil Général, Président de Tarn-et-Garonne Habitat (absent, excusé).

Le Président,